

REGLEMENT
RALLYE ELECTRIQUE
SALON DE L'AUTO



1ère partie : Modalités Générales

Article 1 : Organisation

Le Rallye Roanne Electrique est organisé communément par Roannais Agglomération, 63 rue Jean Jaurès 42300 Roanne, le SIEL, 4 avenue Albert Raimond 42271 Saint Priest en Jarez et en collaboration avec le Scarabée, durant sa manifestation du Salon de l'Auto, qui se déroulera du 22 au 24 septembre 2017.

Article 2 : Description

Ce tour est un rallye découverte avec une vocation d'éco-conduite réservé aux véhicules électriques. Les concurrents devront réaliser un parcours défini par un road-book/feuille de route indicatif.

Ce parcours a pour objectif la découverte des bornes de recharge électriques installées sur le territoire de Roannais Agglomération.

Le rallye n'est **pas une épreuve de vitesse** ce qui serait d'ailleurs incompatible avec la bonne gestion de l'autonomie des véhicules.

Article 3 : Sécurité routière

Tous les conducteurs devront présenter leur permis de conduire.

Les équipages s'engagent à respecter les règles du code de la route et en particulier les limitations de vitesse.

Lors du contrôle administratif précédant le rallye, les équipages disposant de leur propre véhicule, devront présenter la carte grise, l'attestation d'assurance

Précisions sur le parcours :

- De nombreuses priorités à droite jalonnent le parcours (notamment hors agglomération)
- Votre vitesse doit être adaptée dans les ruelles et routes de campagnes (croisement difficile) ainsi que sur les dos-d'âne/ralentisseurs (hauteur de caisse basse sur certains véhicules).
- En cas de non-respect du code de la route et notamment d'excès de vitesse, l'amende sera à la charge du conducteur qui sera exclu du rallye et ne pourra prétendre à recevoir un prix
- Pour des raisons de sécurité, le conducteur devra se consacrer exclusivement à la conduite. La lecture du plan ainsi que recherche d'indices sur le parcours devant être effectuées par le/les autre(s) passagers.
- Les voitures mises à votre disposition sont des voitures neuves ou très peu kilométrées, prêtées par les concessionnaires locaux. Merci d'en prendre soin notamment de ne pas manger dans les véhicules et les remettre aux organisateurs dans l'état d'emprunt initial.

Article 4 : Véhicules et équipages admissibles

Les conducteurs des équipages doivent impérativement être âgés de plus de 18 ans et être titulaire d'un permis de conduire valide, obligatoirement présenté le jour du rallye aux organisateurs.

Article 5 : Engagement

Tout participant souhaitant s'inscrire au rallye doit remplir un formulaire d'inscription l'engageant.

La signature du formulaire d'engagement comprend l'acceptation du règlement. Le bulletin d'inscription est à retourner avant le 17 septembre 2017. La composition des équipages pourra être donnée par écrit au plus tard la veille de l'épreuve.

Article 6 : Frais d'inscription

La participation et l'inscription au rallye sont gratuites et n'engagent donc aucun frais.

Article 7 : Assurance

- Participant utilisant son propre véhicule

Tout participant qui utilise son propre véhicule doit être assuré pour tous les risques (dommages du véhicule et responsabilité) et accepter de renoncer à tout recours contre Roannais Agglomération.

- Participant disposant d'un véhicule prêté

Les participants qui bénéficient d'un prêt de véhicule doivent disposer d'une assurance « responsabilité civile ». Les véhicules étant assurés par leurs propriétaires qui sont les concessionnaires, déduction de franchises à la charge de Roannais Agglomération.

Un état des lieux de chaque véhicule sera réalisé au départ et à l'arrivée avec le conducteur qui devra impérativement les accepter et les signer. Toute dégradation au véhicule sera à la charge du conducteur responsable.

Article 8 : Droit à l'image

Une vidéo sera réalisée et des photos seront prises par les organisateurs pendant l'épreuve. Ces images pourront être utilisées librement par les organisateurs pour faire la promotion de l'événement mais aussi des événements à venir.

2ème partie : Déroulement du rallye

Article 11 : Ordre de départ et arrivée

Le départ et l'arrivée du Rallye sont prévus au Scarabée, rue du Marcelet 42153 Riorges.

Article 12 : Road-book

Un road-book sera remis aux équipages le matin de l'épreuve. Les participants devront respecter les instructions y figurant.

Article 13 : Classement

Le classement sera effectué en prenant en considération :

- La distance totale parcourue par le véhicule électrique sur son parcours
- Les réponses aux questions posées sur les bornes de recharge électriques

10 points de pénalité sera attribués dans les cas suivants :

- par kilomètre effectué au-delà des 34 km du parcours
- par mauvaise réponse aux questions posées sur les bornes de recharge.

Article 14 : Lots

Un vélo électrique de marque gitane avec une batterie de 11ah et chargeur, sera attribué au 1er équipage.

Deux places de concert d'une part et un permis bateau utilisable à C Permis, 2 rue des aqueducs 42300 Roanne d'autre part, seront attribuées par tirage au sort parmi les autres équipages.